

LOCATION DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS STEPHANOISES

Matériel	Quantité disponible	Quantité demandée
Plateaux	21	
Tréteaux	42	
Bancs	45	
Barrières (selon disponibilité)	49	
Podium (4,50 m X 9,00m)	1	
Sono	1	
Grilles	20	
Coffret électrique	1	

Entre les soussignés :

Monsieur Philippe ROUX, agissant en qualité de Maire de la commune de St Etienne de Fontbellon, d'une part,

Et

Madame, Monsieur

Président (e) de l'association.....

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Le matériel sus désigné est loué à titre gratuit :

Du..... AuLieu

Article 2 : Pour la sono et/ou la vidéo les noms de 2 responsables seront communiqués en Mairie. Ces derniers sont nommés à l'année et préalablement initiés au fonctionnement de ce matériel. Un chèque de caution de 300.00 euros devra être déposé à chaque utilisation.

Article 3 : Le matériel est mis à disposition en bon état. En cas de détérioration, le coût de remplacement ou de réparations sera retenu sur la subvention annuelle allouée année N ou N + 1.

Article 4 : La responsabilité de la commune ne saurait être engagée à l'occasion d'accidents qui pourraient se produire au cours de l'utilisation du matériel.

Fait à ST ETIENNE DE FONTBELLON,

le.....

Le président de l'association,

Mme, M.

Le Maire,

Philippe ROUX